APPEL A CANDIDATURE

Espace Restauration

29ème Salon des Artisans Créateurs de Lodève

Jeudi 19, Vendredi 20, samedi 21
et dimanche 22 novembre 2026

OBJET

La présente consultation vise à définir le prestataire qui aura pour mission de gérer l'espace restauration du Salon des Artisans Créateurs du Lodévois et Larzac 2026, organisé par la Communauté de Communes Lodévois et Larzac (CCLL) au sein de la Salle polyvalente Pierre Ramadier à Lodève.

CONTEXTE

Évènement incontournable pour les amateurs de Métiers d'Arts, le Salon des Artisans Créateurs existe depuis 1997.

En 2026, le Salon accueillera près de 60 stands de la Salle Ramadier à Lodève.

Cette année le Salon se déroulera du jeudi 19 novembre au dimanche 22 novembre 2026.

Le Salon attire, selon les années, de 4 000 à plus de 5 300 visiteurs. La clientèle du Salon provient majoritairement de l'Hérault et de l'Aveyron.

DESCRIPTIF DE L'ESPACE (VOIR PLAN PROVISOIRE EN ANNEXE)

La surface allouée à cet espace est de :

- 20 m² environ de surface adossée aux gradins présents au sein de la Salle Pierre Ramadier. L'aménagement de cet espace pourra être réalisé le jeudi 19 au matin. Cependant, ledit espace devra être libéré au moment du vernissage (le 19/11/2026 à 17h).

- 20 m² environ en espace central, pour des tables de restauration. Cet espace ne pourra être aménagé qu'à partir du vendredi 20/11/2026 au matin (cf. tables pour le buffet inaugural le 19/11/2026 au soir).

La Ville de Lodève, propriétaire des lieux, met à disposition du prestataire :
- 1 banque réfrigérante,
- 2 comptoirs de 2,50mx 0,60m,
- quelques tables et chaises dédiées à la clientèle de l'Espace restauration.

Un petit local, à proximité, équipé d'un évier pour la plonge et un second local attenant pourront servir de réserve et d'espace de préparation si nécessaire.

Les entrées/sorties de marchandises et du matériel se feront par un portail roulant situé à une douzaine de mètres de l'espace restauration. Ce portail sera toutefois fermé dès la fin de l'installation des artisans jusqu'à la fin du Salon. Les allées et venues depuis et vers l'Espace restauration devront être faits le matin avant l'ouverture au public et le soir juste après la fermeture au public.

Le prestataire devra posséder une licence lui permettant de servir de la bière et du vin. Il peut toutefois s'il n'a pas sa licence faire la demande d'une licence provisoire auprès du service des Affaires Générales de la Ville de Lodève (dans la limite de 5 autorisations temporaires dans l'année).

Le prestataire devra fournir son propre mobilier (matériel de réfrigération supplémentaire, appareils de chauffe des repas, mobiliers...).

La Communauté de communes étant engagée dans une démarche de développement durable et de valorisation des déchets, le **prestataire utilisera de la vaisselle réutilisable et/ou 100 % biodégradable et compostable** (gobelets, assiettes, couverts, serviettes papier recyclé…).
Des bacs de collectes des déchets seront mis à sa disposition afin de faciliter le tri.

L'utilisation d'appareils de cuisson et de chauffe **au gaz seront interdites**. Seuls les appareils électriques seront autorisés.

Il est demandé au prestataire de préciser la puissance de chauffe dont il aura besoin au moment de sa candidature.

Il est fortement conseillé au prestataire de se munir d'un extracteur de vapeurs et odeurs à brancher au niveau des petites fenêtres du local de préparation et **veiller de à ne pas cuire ni réchauffer de plats aux odeurs trop fortes, qui indisposeraient exposants et visiteurs.**

L'Espace restauration sera équipé d'une moquette au sol peu sensible aux salissures.

En ce qui concerne la décoration de l'espace, **une proposition (avec photos) de décor harmonisé au mobilier serait un plus.**

TARIF DE LA MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE

En échange de la mise à disposition de cet espace pour la durée du Salon le prestataire retenu se verra facturer la somme de **900 € TTC (Neuf cents euros).**

Le prestataire retenu encaissera toutes les recettes de la restauration.

Pour information, la CCLL aura besoin d'acheter au prestataire des repas et boissons pour le personnel organisateur et d'animation que le prestataire facturera à la CCLL en fin de Salon.

HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires d'ouverture du Salon sont :
Jeudi 19 novembre : Inauguration (17h/21h)
Ouverture au public : Vendredi 20, Samedi 21 et Dimanche 22 novembre : 10h/19h

Installation du prestataire

Après sa propre installation, il est souhaitable que le prestataire puisse proposer aux exposants qui seront en train d'installer leurs stands, des cafés/ viennoiseries, eau et sandwiches, avant l'ouverture au public à 17h.

Il est demandé que le vendredi 20, le samedi 21 et le dimanche 22 novembre, l'Espace restauration soit ouvert une 1/2 heure avant l'ouverture officielle au public (soit à 9h30), afin que les exposants puissent prendre un petit-déjeuner avant l'arrivée des premiers visiteurs.

Le démontage du Salon aura lieu le dimanche 22 novembre à partir de 19h et devra être achevé au plus tard à 23h.

DESCRIPTIF DES PRESTATIONS DEMANDÉES

□ Petite restauration permanente

Boissons et petite restauration à toute heure : thé, café, eau plate et gazeuse, jus de fruits, boissons alcoolisées (bière, vins locaux), desserts, sandwiches et/ou salades...

Indiquer les prix et détails des boissons, desserts, sandwiches, salades et autres propositions.

□ Petit déjeuner

Préciser le prix et le contenu de la proposition.

□ Repas de midi

Un plat chaud est demandé, en complément de la petite restauration permanente.
Des propositions quotidienne variées et des végétariennes... seraient appréciées.

Indiquer le prix et des suggestions de plat chaud.
Le prestataire proposera une carte de prix détaillée pour l'intégralité de ce lot et l'affichera lisiblement pendant toute la durée du Salon.

Le prestataire fournira les justificatifs nécessaires pour l'exercice de la vente de boissons et de restauration en cours de validité (permis d'exploitation, extrait INPI, assurance responsabilité civile professionnelle) et une attestation de régularité sociale et fiscale.

CRITÈRES DE CHOIX DES PRESTATAIRES

La CCLL se réserve le droit de choisir le prestataire en fonction de plusieurs critères.

Concernant l'Espace restauration :
- la qualité des prestations et qualités gustatives,
- le nombre de personnes pour réaliser le service sur l'espace restauration (confort des visiteurs et des exposants, service rapide aux moments de pointe),
- les tarifs proposés
- la qualité ou l'originalité du mobilier et de la décoration proposée pour l'espace restauration.

MODALITÉS DE RÉPONSE

DÉLAI

Les réponses à cette consultation devront parvenir à la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac **avant le MERCREDI 28 OCTOBRE à 23h59.**

ADRESSE ET MODE D'ENVOI

La réponse devra impérativement être envoyée ou déposée dans ces délais, sous pli fermé, via La Poste ou en le déposant à l'accueil de la CCLL durant les heures d'ouvertures au public :
Prestations de restauration 29ème Salon des Artisans Créateurs de Lodève
Communauté de Communes Lodévois & Larzac
1 place Francis Morand - 34700 LODEVE

ou par mail à : salonartisanscreateurs@lodevoisetlarzac.fr

Pour toute demande concernant cet appel à candidature, vous pouvez contacter :
Aline GRAU, Manageuse du Commerce et de l'Artisanat
Communauté de communes Lodévois et Larzac
1 place Francis Morand - 34700 LODEVE
Salonartisanscreateurs@lodevoisetlarzac.fr

Annexe 1 : Plan de la Salle Pierre Ramadier

